



LES PERSONNELS JETÉS EN PÂTURE : ASSEZ DE LYNCHAGE MÉDIATIQUE ET JUDICIAIRE

communiqué national communiqué national communiqué national communiqué national

Une fois de plus, l'administration et les instances judiciaires choisissent la carte de la condamnation hâtive.

Par une ordonnance du 18 juillet 2026, le tribunal administratif de Caen a enjoint au ministre de la Justice de faire cesser de prétendues violences et dérives déontologiques au centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe !

Ce jugement semble s'appuyer aveuglément sur un rapport à charge de la CGLPL visant le Quartier de lutte contre la criminalité organisée (QLCO), colportant des accusations infamantes de violences physiques, de propos racistes et de provocations idéologiques.

Le SPS-CEA réfute fermement ces accusations et dénonce un véritable procès d'intention !

Il est devenu trop facile de salir l'honneur et l'intégrité de personnels qui œuvrent quotidiennement, au péril de leur sécurité, dans les structures les plus difficiles de France.

Les déclarations de détenus particulièrement dangereux, instrumentalisées sans aucun recul ni débat contradictoire, ne peuvent pas et ne doivent pas servir de vérité absolue pour détruire des carrières et des vies de famille.

Nous ne laisserons pas le sensationnalisme briser la réputation de nos collègues.

Le SPS-CEA réaffirme son soutien indéfectible et défendra sans relâche chaque surveillant, chaque gradé et chaque membre des personnels face à cette justice spectacle qui sacrifie les professionnels du terrain sur l'autel du politiquement correct.

Solidarité totale avec nos collègues de Condé-sur-Sarthe !

Le SPS-CEA reste à vos côtés pour faire respecter vos droits, votre sécurité et votre dignité.

Le 19 juillet 2026